

Etrangers, le gouvernement présente sa nouvelle politique

► Bernard Cazeneuve présente aujourd'hui en conseil des ministres deux projets de loi, l'un sur l'asile, l'autre sur l'immigration.

► L'objectif poursuivi par le gouvernement est double : faciliter le quotidien des étrangers présents en France, accélérer le départ de ceux qui sont en situation irrégulière.

Que prévoit le texte sur l'immigration ?

Le premier texte dévoilé ce matin affiche trois objectifs : mieux accueillir et intégrer les étrangers ayant le droit de vivre en France ; attirer les talents étrangers ; lutter plus efficacement contre l'immigration clandestine. Un « titre pluriannuel » doit d'abord voir le jour. Il a pour but d'améliorer l'intégration de ceux ayant vocation à rester en France. Il sera délivré au bout d'un an seulement de résidence légale, et pour une durée maximale de quatre ans. Finis donc les passages à répétition en préfecture, qui étaient jusqu'ici « *très mal vécus* » par les intéressés et qui « *engorgeaient inutilement les services* », explique-t-on au ministère. La délivrance de ce sésame sera conditionnée, notamment, aux efforts linguistiques déployés par les candidats à l'immigration. Un parcours d'intégration leur sera imposé

– avec cours de langue et formation civique obligatoire – pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Le gouvernement propose par ailleurs la création d'un « passeport talent ». Valable quatre ans, il permettra aux profils qualifiés (chercheurs, investisseurs, artistes, salariés diplômés, etc.) de s'installer facilement en France. « *Nous sommes très à la traîne en Europe, nos voisins attirent beaucoup plus que nous ces candidats à l'immigration* », assure-t-on dans l'entourage de Bernard Cazeneuve. Enfin, la lutte contre les flux migratoires irréguliers voit ses moyens renforcés dans le cadre de l'assignation à résidence – préféré au placement en centre de rétention administratif. Par ailleurs, les étrangers communaux susceptibles de « *créer un trouble à l'ordre public* » pourront se voir refuser l'entrée sur le territoire.

Quelle sera la nouvelle politique de l'asile ?

Les procédures d'asile actuelles connaissent un tel engorgement qu'elles sont devenues totalement « *inefficaces et inégalitaires* », selon l'entourage de Bernard Cazeneuve. Le gouvernement prévoit donc d'accélérer les procédures de traitement des demandes pour parvenir, d'ici à 2017, à un délai moyen de neuf mois, contre deux

ans aujourd'hui. « *Deux ans, c'est beaucoup trop long, et pour ceux qui ont vocation à rester en France, qui perdent leur qualification et se fragilisent, et pour les autres, explique-t-on Place Beauvau. Devoir déscolariser les enfants après une si longue période, c'est un vrai déracinement.* » Le texte étend donc le recours aux « *procédures accélérées* » et crée des cas d'irrecevabilité pour lutter contre les demandes de réexamen abusives.

Quels seront les nouveaux droits des demandeurs d'asile ?

En contrepartie, les demandeurs seront dotés de nouveaux droits, notamment celui d'être assisté d'un avocat – rémunéré via l'aide juridictionnelle. Par ailleurs, ceux qui se seront vus débouter une première fois pourront contester cette décision devant un juge, une mesure automatiquement suspensive (ce qui n'était pas le cas jusqu'ici). Les pouvoirs publics comptent par ailleurs mettre en place un « *dispositif d'orientation directive* » des demandeurs d'asile afin de les répartir sur tout le territoire en fonction des places disponibles.

Les deux textes devraient être débattus au Parlement dans la foulée l'un de l'autre avant la fin du premier semestre 2015.